



Menace de recouvrement de compte bancaire

Par **MELTONENZO**, le **23/10/2010** à **09:48**

Bonjour, en couple marié et 1 enfant, mon mari a perdu son emploi a la suite d'un accident de travail non reclassé . A ce jour , il est inscrit en tant que demandeur d'emploi mais n'a encore perçu aucune indemnité , nous vivons avec un salaire depuis le mois d'avril et la banque ne souhaite plus nous suivre . Nous avons dépassé de peu notre découvert autorisé et je dois me débrouiller pour avoir un compte positif pour le 6 novembre afin de m'éviter le recouvrement de celui ci . Ma première question est la suivante : notre compte risque de présenter un découvert de 400 euros , mon découvert est de 1000 eur , peuvent-ils me mettre en recouvrement, sachant que mon compte sera positif le 12 novembre ?

Nous avons contracté un prêt personnel lorsque mon mari a changé d'emploi , nous avons souscrit une assurance . Mon époux a perdu son emploi et nous pensions ne plus payer le prêt , mais nous n'avons pas bien vu les clauses de l'assurance , et nous ne sommes couverts pour "décès, invalidité" que pouvons nous faire pour ne plus avoir a payer ce prêt qui nous met dans la panade ?

Puis est -il possible de changer la date d'échéance d'un prêt ? Par contre ils ne veulent rien entendre sur l'étalement des mensualités . Alors nous sommes bloqués . Je suis actuellement en congés maternité et j'accouche le 9 novembre . Nous ne souhaitons pas faire de dossier de sur endettement , car mon mari vient de s'inscrire en tant que auto entrepreneur , et d'ici décembre nous vivrons avec 660 eur rien pour l'alimentation a 4 ce qui me semble plus que correct .

Merci pour votre réponse .
Cordialement Meltonenzo

Par **amajuris**, le **23/10/2010** à **10:02**

bjr,
seul votre créancier peut satisfaire vos demandes.
négociez avec lui pour obtenir les modifications que vous demandez en lui expliquant que seules ces modifications pourront vous permettre de rembourser le prêt.
vous ne pouvez rien faire unilatéralement.
cdt

Par **MELTONENZO**, le **23/10/2010** à **10:06**

Merci beaucoup pour votre réponse ,malheureusement j'ai déjà tenté , mais en vain ... ils ne veulent rien entendre, de plus c'est un prêt contracté directement avec la banque , et celle ci ne souhaite pas me donner les coordonnées téléphoniques pour me mettre en contact directement avec la maison mère et ainsi voir directement avec eux . Alors je suis coincée , le pire de tout est que cette situation ne sera que temporaire .

Merci beaucoup de m'avoir répondu
Cordialement

Par **jeetendra**, le **23/10/2010** à **10:12**

Bonjour, soit vous négociez directement avec l'organisme preteur, soit vous saisissez le juge de l'exécution pour obtenir un répit (délai de grace de deux ans maximum), sinon déposez un dossier de surendettement (banque de France), courage à vous, cordialement.

Par **MELTONENZO**, le **23/10/2010** à **11:02**

Merci beaucoup , mais je n'ai pas trop envie de faire un dossier de sur endettement , car nous sommes coincés pendant 8 a 10 ans , et je sais que d'ici un mois mon compte sera remis en place . Enfin , c'est toujours la panique dans ces moments là .

Un grand merci pour vos réponses , cordialement